

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s.....	02

Délibération n°: 2021-07-11-HL

Avenant à la Convention n°2 de partenariat
quadripartite relative au projet « Kolocation à
projets solidaires-KAPS »

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le **premier juillet**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-cinq juin** se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. CLERGET	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU l'article 61 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,

VU l'article 128 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN précisant les conditions de colocation par les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'action 7 du Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le conseil municipal du 10 mai 2011, « Accroître l'offre de logement et d'hébergement pour les jeunes et les étudiants »,

VU la délibération n°2019-06-12-HAB du 27 juin 2019 concernant la convention n°2 de partenariat quadripartite relative au projet « Kolocation à projets solidaires –KAPS »

CONSIDÉRANT la réponse sociale apportée par l'association AFEV par le projet « Kolocation à projets solidaires-KAPS », à la question du logement étudiant,

CONSIDÉRANT l'effectivité du projet au sein de deux logements sociaux mis à disposition par les bailleurs Valophis Habitat et Batigère Ile-de-France depuis 2018,

CONSIDÉRANT le projet d'avenant

SUR avis de la Commission des Finances,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'avenant à la convention n°2 de partenariat quadripartite relative au projet « Kolocation à Projets Solidaires-KAPS » portant le nombre de logements concernés à trois.

Article 2 : de verser une participation financière au projet de 8.100 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le- 6. JUL. 2021.....

Publication

le- 6 JUL. 2021.....

Notification 6 JUL. 2021

le

Certifié exécutoire

Le Maire

